

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 36 (1900)

**Heft:** 5

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

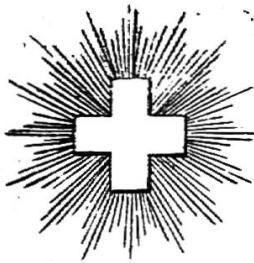
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

XXXVI<sup>me</sup> ANNÉE

N<sup>o</sup> 5.



LAUSANNE

3 février 1900

# L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez  
ce qui est bon.

**SOMMAIRE:** Société pédagogique vaudoise et Société des instituteurs de la Suisse romande. — Dépopulation des campagnes. — Une expérience de pédagogie. — Hommage à Numa Droz. — Chronique scolaire: Confédération suisse. Jura bernois, Genève, Neuchâtel, Vaud. — Partie pratique. A propos d'une grammaire. — Série méthodique pour le degré supérieur: Les Etats-Unis. — Dictées. — Arithmétique.

---

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE  
ET SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE  
(suite et fin)

Nous avons vu plus haut quel était le nombre des membres fondateurs; il s'accrut rapidement d'abord; en 1870, le chiffre de 1200 sociétaires était presque atteint; depuis lors, la progression fut plus lente; en 1885 et en 1889, on arriva cependant à environ 1500 participants; mais, dès ce moment, il y eut déclin; en 1891 et 1892, nous étions tombés à 1000; en 1894 et 1895, à 900. La perspective du brillant congrès de Genève, en 1896, qui coïncidait avec l'exposition nationale, fit remonter à 1400 le nombre des sociétaires. Mais ce mouvement de hausse n'était que passager; le nombre des membres retomba de nouveau à 1000, puis à 900. La Société romande traversait l'époque de crise que chacun a encore présente à la mémoire et qui a donné lieu à de si nombreuses discussions. L'obligation d'être abonné à l'*Educateur* pour faire partie de l'association, qui, à plusieurs reprises, avait donné lieu à des critiques soulevait cette fois une forte opposition, dans notre canton surtout.

Enfin, après une étude longue et attentive, on est arrivé, au congrès de Biel, à concilier tous les points de vue. Les nouveaux statuts, qui posent le principe de la liberté quant à l'abonnement au journal de la Société, ont rencontré l'assentiment général.

Aujourd'hui, notre association est forte de 1970 membres. Nos braves collègues du Valais ont pu fonder une section qui compte déjà le nombre réjouissant de 73 membres. De son côté, l'*Educateur* groupe autour de lui le beau chiffre de 2234 abonnés. C'est donc à tous égards un grand renouvellement qui s'est produit dans nos rangs. Chacun s'en réjouira.

Notre chère Société a réalisé de bonnes choses. Elle a vivifié les sections cantonales et, de concert avec celles-ci, tiré les instituteurs de leur isolement d'autrefois<sup>1</sup>. En les groupant, elle leur a permis de présenter avec ensemble leurs idées dans les questions qui les intéressent; ils sont devenus ainsi une force qui a agi sur l'opinion publique et dont il a fallu certainement tenir compte. D'autre part, nos congrès romands ont mis en relief le corps enseignant, augmenté la considération à laquelle il a droit et, partout, contribué à améliorer sa situation matérielle.

Serrons-nous donc toujours plus nombreux autour du drapeau de la Société des instituteurs de la Suisse romande; unis par elle, nous trouverons force, courage pour l'accomplissement de notre tâche quotidienne et jouissance aussi dans ce commerce plus intime avec des collègues que nous aimons.

L. HERMENJAT.

<sup>1</sup> Voici, au sujet de cette solitude, ce qu'on lit dans une correspondance adressée par un instituteur, en août 1856, au *Moniteur des écoles et des familles*:

« En restant seul, isolé, livré à ses propres réflexions et à ses seules forces, l'homme peut se tromper et faire fausse route; il est donc nécessaire pour lui d'avoir un compagnon, un aide, un conseiller.

» L'instituteur, en particulier, se trouve dans cette fâcheuse position, qui le force, dans la plupart des cas, à n'avoir pour ami que lui-même ou à n'être compris que de lui seul. Peu à peu le découragement et l'ennui arrivent et, jetant au loin et livres et cahiers, il devient relieur, négociant, horloger, ce qui, pour parler finance, lui est plus profitable que l'école.

» Que les régents forment donc entre eux une petite société pour l'étude en commun de quelque partie intéressante des sciences, soit pour rendre leurs travaux plus faciles, soit pour adoucir leurs peines. »

**Dépopulation des campagnes.** — D'un fort beau discours prononcé par M. Paul Deschanel, président de la Chambre, à la réunion annuelle des instituteurs d'Eure-et-Loir, nous extrayons le passage suivant : « La dépopulation des campagnes est terrible; il semble même que les chemins de fer qu'on inaugure en grande pompe contribuent à l'accroître. Les chemins de fer, comme je l'ai dit un jour, sont comme un aimant qui attire la limaille humaine. Il n'y a pas de jour, où nous, vos mandataires publics, ne recevons des lettres où des habitants des campagnes nous demandent de leur faire obtenir une place aux chemins de fer. C'est à vous, instituteurs, à démontrer aux enfants que les villes sont pleines, que les carrières sont encombrées, que les bureaux regorgent d'employés. Il faut leur démontrer aussi que leur situation à la campagne s'est améliorée par ces chemins de fer même qui exercent sur eux tant d'attraction. »

Les instituteurs se chargeront volontiers de faire cette démonstration, mais nos « mandataires publics » feraient bien de l'appuyer en faisant de leur côté de bonnes lois en faveur des populations rurales qui sont trop souvent sacrifiées pour les habitants des villes. *(Ecole nouvelle).*

## UNE EXPÉRIENCE DE PÉDOLOGIE *(suite)*

*Punitions.* — Ainsi qu'on peut le supposer, la très grande majorité des élèves impose à la coupable une punition plus ou moins sévère. Un premier dépouillement nous donne un total de 4139 punitions infligées par 2343 élèves (1112 garçons, 1231 filles), savoir 2022 du fait des garçons et 2117 de celui des jeunes filles. Un double pourcentage nous montre que le 88,5 % des enfants punit ; les garçons, 89,6 % ; les filles, 87,6 %. Le total des punitions de chaque catégorie comparé au total des élèves de cette catégorie donne, garçons : 163 punitions ; filles : 151. Les garçons punissent plus fréquemment que les filles, mais celles-ci sont, assez souvent, plus cruelles dans le châtiment auxquelles elles soumettent la petite coupable. Tandis que, pour les garçons, le maximum des punitions donné par un seul est de 6, il va jusqu'à 7 pour deux jeunes filles de 10 et 12 ans : le lit, la privation du souper, la privation du morceau de pain de 4 heures, l'enlèvement de la boîte de couleurs, le fouet, la retenue en chambre, le payement du dommage pour l'une ; le lit, la retenue domestique, la privation du souper, la privation de la promenade du dimanche, l'enlèvement de la boîte pour la remettre à une petite voisine, le payement du dommage et un pensum pour l'autre ; une jeune fille de 10 ans a même trouvé moyen d'accumuler 8 punitions : la réprimande, le lit, la privation du souper, la privation d'un plaisir, la retenue domestique, la défense de sortir pendant toute une semaine, l'enlèvement temporaire de la boîte de couleurs, et, pour brocher sur le tout : tirer les oreilles.

Bien des garçons considèrent la retenue comme une excellente punition à infliger à la petite fille, mais aucun n'a songé à ce détail émanant d'une écolière de 12 ans : « Pour punir la petite, je l'enfermerais, mais j'attendrais qu'il fasse beau comme aujourd'hui, car, lorsqu'il pleut, cela ne fait rien ; on ne sort pas quand il pleut ; je lui cacherais tous ses jouets, afin qu'elle ne puisse pas jouer, puis je fermerais les volets et je la laisserais toute seule ; pendant ce temps, moi, j'irais me promener. » Quel raffinement dans la répression du délit !

Et cette bambine de 7 ans : « Je l'aurais fouettée, je l'aurais mise sous le robinet. » Et cette soigneuse calculatrice de 13 ans : « Je lui aurais retenu le franc qu'elle recevait toutes les semaines pour ses petites dépenses jusqu'à ce que la somme soit assez élevée pour payer une nouvelle tapisserie semblable à celle qui venait d'être si lestement abimée. »

Par contre, quelle délicatesse de sentiment plus rare en général chez les garçons, dans les réponses suivantes : « Je vois, mon enfant, que tu as agi par inadvertance et non pour le plaisir de mal faire ; aussi je ne t'infligerai qu'une légère punition, celle de te prendre ta boîte pour la fin de la semaine. J'espère que cette mésaventure te rendra plus sage, et maintenant viens m'em-

brasser. » (Elève de 14 ans.) — « Ma chère fillette, si tu savais quel chagrin tu m'as fait en salissant la tapisserie ; mais, comme tu es venue m'avouer ta faute et que tu ne savais pas que tu faisais mal, mon chagrin est désarmé par ta franchise. Cependant, sache que tu ne dois jamais te permettre d'user des objets qui ne t'appartiennent pas. Maintenant, ma chère petite, donne-moi un baiser en signe de réconciliation. » (Elève de 12 ans.) — « Pauvre mignonne, je te pardonne, car tu es jeune et tu ne comprends pas l'ennui que tu me causes. » (Elève de 15 ans.) — « Titine, en faisant ceci, n'as-tu pas pensé que tu faisais mal ? » Tu ne te figures pas que c'est un bien grand travail de faire et de poser une tapisserie. Beaucoup d'hommes sont occupés à cette besogne, afin de pouvoir gagner leur vie et élever leur famille. Je ne veux pas beaucoup te punir, mais cependant, il me semble qu'une petite fille de ton âge doit déjà avoir une conscience qui lui dit qu'elle ne fait pas bien. » (Elève de 13 ans.) — « La maman ne punit pas la petite fille, elle lui dit de ne pas recommencer à l'avenir. Elle lui donna un bon baiser. Il aurait été vilain de la frapper parce qu'elle ne comprenait pas ce qu'elle venait de faire. » (Elève de 14 ans.) — « A mon idée, je trouve que des reproches bien fondés, faits avec douceur, valent mieux qu'un châtiment sévère. » (Elève de 15 ans.)

Examinons maintenant le total des élèves infligeant des punitions, par âges, garçons et filles réunis.

7 ans	37 élèves sur	38, soit le	97,4 %
8 »	132 » »	142, »	93
9 »	273 » »	284, »	96,1
10 »	395 » »	418, »	94,5
11 »	405 » »	455, »	89
12 »	394 » »	448, »	87,9
13 »	359 » »	436, »	82,3
14 »	279 » »	335, »	83,3
15 »	69 » »	90, »	76,7

Total 2343 élèves sur 2646, soit le 88,5 %

Ce tableau confirme un fait déjà connu : à mesure que l'enfant grandit, il sent la nécessité de ne plus punir brutalement, sous l'impression du moment. Il raisonne, il tient compte des motifs des actions, bonnes ou mauvaises ; il est plus disposé à l'indulgence, au pardon. En dépouillant les feuilles qui nous sont parvenues, nous avons constaté que les enfants de 14 et 15 ans qui infligent une punition brutalement, sans explications, sont surtout des élèves retardés, peu doués, natures frustes qui ne peuvent dépasser le degré inférieur ou moyen de nos écoles primaires.

Repronons le tableau précédent par sexes. Donnent une punition :

GARÇONS

7 ans	11 élèves sur	11 = 100 %
8 »	49 » »	50 = 98
9 »	147 » »	147 = 100

GARÇONS				
10 ans	199 élèves sur	215	=	92,6 %
11 »	192 »	205	=	93,7
12 »	181 »	208	=	87
13 »	166 »	199	=	83,4
14 »	128 »	157	=	81,5
15 »	39 »	49	=	79,6
<hr/>				
Total 1112 élèves sur 1241 = 89,6 %				

FILLES				
7 ans	26 élèves sur	27	=	96,3 %
8 »	83 »	92	=	90,2
9 »	126 »	137	=	92
10 »	196 »	203	=	96,6
11 »	213 »	250	=	85,2
12 »	213 »	240	=	88,8
13 »	193 »	237	=	81,4
14 »	151 »	178	=	84,8
15 »	30 »	41	=	73,2
<hr/>				
Total 1231 élèves sur 1405 = 87,6 %				

Une comparaison entre ces deux tableaux nous permet de constater : 1<sup>o</sup> qu'à âge égal (sauf à 10, 12 et 14 ans), les jeunes filles sont plus disposées à pardonner que les jeunes garçons ; 2<sup>o</sup> la diminution progressive du pourcentage est plus régulière chez ceux-ci que chez celles-là ; les chiffres du second tableau accusent des oscillations correspondant à des régressions assez curieuses dont nous avouons ne pas trouver la cause ; il y a, entre autres, redoublement de sévérité aux âges cités plus haut, 10, 12 et 14 ans.

(A suivre.)

C. KNAPP.

#### HOMMAGE A NUMA DROZ

Sous ce titre a paru dernièrement dans les journaux de la Suisse romande une lettre d'un abonné, préconisant une entente entre tous les gouvernements cantonaux et l'éditeur du *Manuel d'instruction civique*, de Numa Droz, « pour en publier une édition nationale dans les trois langues, qui serait offerte à tous les élèves actuels des collèges et des écoles, de 12 à 17 ans, aux futurs électeurs qui pourront y puiser un patriotisme plus vif et des notions précises sur notre organisation politique. »

Voilà, me semble-t-il, une idée excellente et à laquelle j'applaudis de grand cœur. Les jeunes gens de tous nos établissements d'instruction, tant secondaires et supérieurs que primaires, ont besoin de faire un sérieux apprentissage de leurs devoirs de futurs citoyens. Et l'instruction civique est une branche de nos programmes qui est beaucoup trop négligée. Notre éminent concitoyen l'avait dit dans la préface de son ouvrage : « L'instruction civique doit devenir une des branches essentielles du programme scolaire ; c'est une conséquence forcée de l'extension des droits du peuple. »

Dans sa lettre aux instituteurs qui est en tête de son volume, l'ancien instituteur de Chaumont disait aussi : « Il y va de l'avenir de la patrie que les futurs citoyens soient préparés sérieusement à la vie publique. »

Plusieurs fois par année, l'électeur est appelé aux urnes, soit pour se prononcer sur des lois cantonales ou fédérales, soit pour nommer ses représentants dans les conseils législatifs. Peut-il exercer, sans danger pour la patrie, des droits aussi importants, une responsabilité aussi redoutable, s'il ne possède pas les connaissances nécessaires pour émettre une opinion raisonnée et indépendante ?

Mais, me dira-t-on, on enseigne déjà l'instruction civique dans toutes les écoles ! — C'est vrai, mais voyons un peu en quoi consiste le plus souvent cet enseignement : quelques dates, une sèche nomenclature d'autorités communales, cantonales et fédérales avec leurs attributions et le mode de leur nomination... et c'est tout.

Enseignement tout de mémoire, comme celui de tant d'autres branches, hélas ! C'est justement celui que condamnait l'illustre défunt pleuré par la Suisse entière, qui écrivait en excellents termes : « L'instruction civique doit avoir bien plutôt pour objet d'éclairer l'esprit des jeunes gens par l'étude raisonnée des principes qui règlent les rapports des citoyens entre eux et avec l'Etat. Son but, c'est de faire connaître l'esprit même des institutions aussi bien que leur organisation et leur fonctionnement, et de mettre les futurs citoyens en état d'apprécier par eux-mêmes, d'une manière sûre, les questions souvent difficiles qui se présenteront à eux dans la vie publique. Pour qu'il en soit ainsi, il faut donner à la jeunesse un enseignement vivant, qui s'adresse moins à la mémoire qu'à la raison et au cœur... Les grands principes qui régissent notre droit public et dont le jeune homme peut voir l'application tous les jours autour de lui, doivent être présentés avec méthode et clarté, et aussi avec cette chaleur communicative que les nobles idées de patrie, de liberté et de progrès doivent inspirer au maître comme à l'élève. »

On voit par ces extraits que Numa Droz se faisait une haute idée de l'enseignement de la branche qui fait l'objet de cette étude. On objectera peut-être que ces principes sont trop élevés pour être à la portée d'élèves d'une simple école primaire et qu'ils doivent être réservés à l'école complémentaire ou aux écoles supérieures.

Qui soutiendra que les garçons de 12 à 15 ans ne peuvent pas comprendre les grandes leçons qui se dégagent de notre histoire nationale, ne sont pas à même de se rendre compte des rapports des hommes entre eux et avec les autorités, dans une société bien organisée ? Les enfants sont des observateurs instinctifs, ils connaissent la vie locale, et le ménage communal est justement la base de tout édifice civique. Si l'instituteur parle à la raison et au cœur de ses élèves, s'il sait mettre dans son enseignement cette chaleur communicative dont parle Numa Droz, il est sûr du succès ; je veux dire que sûrement (combien de fois en ai-je fait l'expérience !) ses petits auditeurs seront tout oreilles et qu'il restera quelque chose de sa leçon au fond mystérieux de leur être enfantin.

Mais pour cela, l'instituteur doit avoir profité lui-même, dans les établissements qui l'ont formé, de ces grandes leçons de patriotisme, et dans combien d'écoles, même supérieures, l'enseignement de l'instruction civique n'existe qu'à l'état rudimentaire !

Et l'école complémentaire, qui devrait être le couronnement des études primaires et comme une préparation à la vocation de citoyen, n'est-elle pas dans la plupart de nos cantons, une simple préparation aux examens de recrues et l'enseignement qui y est donné ne fait-il pas presque exclusivement appel à la mémoire ?

Quand donc nous déciderons-nous à faire usage des mots pour les pensées et des pensées pour le cœur et la vie ? Le cher défunt avait foi « dans l'avenir de la démocratie fondée sur une instruction civique solide et générale. » Le plus bel hommage que puisse rendre notre patrie à la mémoire d'un de ses meilleurs enfants est de répandre à flots cette instruction civique pour laquelle il avait une prédilection toute particulière.

Il appartient aux instituteurs de prendre en main l'exécution de l'idée émise au début de cet article. Le comité de la *Société pédagogique de la Suisse romande* ne pourrait-il pas dans ce but se mettre en rapport avec les gouvernements cantonaux ou mieux avec l'autorité suprême de la Confédération, qui a pour mission spéciale de veiller à la prospérité de la nation ?

MÖCKLI.

## CHRONIQUE SCOLAIRE

**Confédération suisse.** — La commission fédérale pour les *examens de maturité* s'est réunie le dimanche 14 janvier, à Berne, sous la présidence de M. Geiser, professeur à l'Ecole polytechnique. Le président étant désigné par le Conseil fédéral, elle a complété son Bureau en nommant comme vice-président M. E. Ruffy, ancien conseiller fédéral, et comme secrétaire, M. Finsler, recteur du gymnase de Berne. Elle a fixé la date des examens pour l'année 1900. Les examens fédéraux de maturité pour les candidats médecins, dentistes et pharmaciens, auront lieu : *a*) dans la Suisse allemande, les 19, 20, 21 et 22 mars et les 10, 11, 12, 13 et 14 septembre ; *b*) dans la Suisse romande, les 20, 21, 22, 23 et 24 mars et les 10, 11, 12, 13 et 14 septembre. Les demandes d'inscription doivent être adressées, pour les examens du printemps, avant le 1<sup>er</sup> février, et, pour ceux d'automne, avant le 1<sup>er</sup> août, à M. Geiser, président de la Commission fédérale de maturité, Küsnach-Zürich.

**JURA BERNOIS. Les livres de calcul du Jura bernois.** — Ces livres ont été introduits dans nos écoles à partir du printemps 1896 ; le corps enseignant a donc pu, depuis cette époque, se faire une idée assez juste de la valeur de ces manuels qui sont loin de répondre à la satisfaction générale. Après une longue attente, car il y a bien des années qu'on parlait d'une revision de nos manuels d'arithmétique, nous espérons mieux que cela.

L'ancienne partie du canton est dotée des manuels de M. J. Stöcklin, infiniment plus pratiques que les nôtres ; le programme étant le même pour les deux parties du canton, une traduction de cet ouvrage aurait pu suffire amplement.

Voici quelques observations que l'on fait à ces manuels, et nous espérons qu'il en sera tenu compte dans une prochaine édition

Dans le manuel Stöcklin (partie du maître), nous trouvons les problèmes sur la page de gauche et les solutions de ces mêmes problèmes sur la page de droite, ce qui présente un grand avantage pour les corrections ; dans nos manuels, il faut souvent chercher bien longtemps pour tomber sur les bonnes solutions. Chacun peut se figurer ce que sont les corrections dans une classe qui compte plusieurs années scolaires. C'est un véritable casse-tête et une perte de temps considérable. Nous aimerais donc posséder un livre du maître plus commode. La numérotation n'est pas rationnelle. Pourquoi commencer à la même page jusqu'à trois ou quatre fois par le n° 1. Les numéros devraient se continuer du commencement à la fin du livre ou du moins du commencement à la fin d'un chapitre. Les titres devraient être plus évidents, en caractères gras. Il faudrait éviter les innombrables fautes que l'on rencontre, aussi bien dans les problèmes que dans les solutions.

Dans le calcul écrit, nous trouvons trop de problèmes difficiles et peu pratiques. A quoi peut servir de chercher deux nombres étant donné leur somme ou leur différence et leur quotient (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année) ? Dans les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années, quantité de problèmes sont au-dessus de la portée des enfants. Il faudrait aussi éviter dans les premières années (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années) ces problèmes qui exigent jusqu'à sept ou huit opérations. Le calcul sur les fractions ordinaires est beaucoup trop étendu, trop machinal ; la plupart des exercices écrits qui s'y rapportent peuvent se faire oralement ; aussi l'auteur n'a pas cru nécessaire d'en donner les solutions. Plusieurs pages (17 à 28) du livre de 7<sup>e</sup> année pourraient être supprimées. Des exercices sur les quatre opérations et des problèmes remplacerait avantageusement ces exercices mécaniques qui se trouvent en trop grand nombre pour chaque année scolaire. Dans le calcul oral, il y a également beaucoup d'exercices peu intéressants et des problèmes beaucoup trop compliqués et trop difficiles.

En outre, ces manuels sont piteusement brochés. En somme, nous croyons qu'une revision s'impose pour que l'on arrive à posséder un ouvrage de calcul convenable.

A.

GENÈVE. — Le Grand Conseil a renvoyé à une Commission un projet de loi présenté par M. le Conseiller d'Etat Favon, aux termes duquel la direction générale des écoles enfantines, des écoles primaires et complémentaires est confiée à un directeur. La surveillance de l'enseignement est plus spécialement exercée par des inspecteurs ou des inspectrices. Il y a, en outre, une inspectrice de travaux manuels de jeunes filles et une inspectrice des écoles enfantines.

NEUCHATEL. **Société pédagogique féminine. Section du district du Locle.** — Première séance officielle le 23 décembre dernier. Présidence de Mlle Huguenin, qui ouvre la série des travaux par une leçon de chose sur « La Pomme ». Leçon bien conduite qui captive l'attention de tous les auditeurs.

Sur la proposition de Mme C. Leuba, il est ensuite discuté des moyens les plus propres à l'enseignement de la soustraction ; on se rallie sur le mode de procéder dit : soustraction *par addition*.

La prochaine séance aura à son ordre du jour les deux questions suivantes, proposées par M<sup>les</sup> Scheurer et Huguenin :

a) Projet de création d'une méthode d'épellation et d'orthographe, faisant une suite logique et rationnelle à toute méthode de lecture phonétique.

b) Voies et moyens les plus efficaces pour obtenir des élèves une lecture claire, bien articulée et bien ponctuée.

CH. HINTENLANG.

— Notre correspondant neuchâtelois nous signale un article qui n'avait point échappé à notre attention, mais que son étendue seule nous empêche de reproduire dans nos colonnes. Il est dû à la plume de M. Rougemont, secrétaire au Département cantonal de l'Instruction publique et a paru sous le titre de *Enseignement domestique et professionnel dans le Bulletin mensuel de l'Exposition scolaire permanente*.

Le projet de loi sur l'instruction publique, élaboré par M. Quartier-La-Tente, n'a pas été présenté à la session de janvier du Grand Conseil. La discussion en sera probablement abordée à la prochaine session de février. La question de l'Académie, celle de l'Ecole normale, en particulier, y seront abordées. Nous tiendrons nos lecteurs au courant d'un débat qui ne laissera pas que d'être très intéressant.

Ce nouveau projet de loi élaboré par le Conseil d'Etat vient d'être publié. Nous reviendrons sur cet important objet, qui sera prochainement mis en discussion au Grand Conseil. Disons, pour aujourd'hui, que le projet porte le traitement des instituteurs de 1600 à 1800 fr., celui des institutrices, de 1080 à 1140 fr. Les augmentations pour années de service seraient de 600 fr. au maximum. Les instituteurs arriveraient ainsi, au bout de 26 années de service, à un traitement maximum de 2760 fr. à la ville et de 2400 fr. à la campagne ; les institutrices à 1860 fr. à la ville et 1740 fr. à la campagne.

On évalue à 110000 fr. par an le total de la dépense supplémentaire que la nouvelle loi imposera à l'Etat et aux communes.

L'Ecole normale serait transformée du tout au tout : quatre années d'études au lieu de deux avec une Ecole d'application et un atelier de travail manuel.

A la bonne heure ! *L'Éducateur* fait les meilleurs vœux pour que ces excellentes dispositions aient bientôt force de loi.

**VAUD. Augmentation du traitement pour années de service.** — L'augmentation de traitement pour 1899 est payable aux recettes de district.

## PENSÉES

Plutôt s'user que se rouiller.

Donnez à l'ombre, recevez au soleil.

DIDEROT.

PYTHAGORE.

## PARTIE PRATIQUE

### A PROPOS D'UNE GRAMMAIRE

(Voir *Educateur*, nos 3 et 4.)

J'avais déjà la plume en main pour appuyer les critiques adressées par M. P. Henchoz aux grammaires en usage, lorsque m'est parvenu le numéro de l'*Educateur* contenant la réponse de M. Barbier.

Elle ne m'a nullement convaincu. Railler n'est pas prouver. Il est facile de citer un extrait d'un homme éminent à la louange de Pierre Larousse ; démontrer que la *Petite grammaire du premier âge* présente les conditions exigibles d'un livre scolaire serait bien plus malaisé.

Nous tenons à déclarer (et c'est la seule raison qui nous engage à prendre part au débat) : la grande majorité du corps enseignant est d'accord avec M. Henchoz pour trouver que les Larive et Fleury, les Larousse, les Boniface, etc., sont loin de remplir le but qu'ils s'étaient proposé. Ceux qui partagent cette opinion ont pour cela des raisons pratiques et des raisons théoriques.

Les raisons pratiques, les voici : il n'est nullement prouvé que les ouvrages susdits, malgré l'effrayante consommation qui en est faite, aient une part notable dans la formation du style chez ceux qui les ont utilisés. L'érudit peut les trouver bien faits ; l'adulte peut les consulter avec profit ; le jeune élève, lui, les déteste cordialement, parce qu'ils n'ont su éveiller son intérêt, ni captiver son attention. Or, c'est à lui, n'est-ce pas, qu'ils étaient destinés !

Pourquoi les grammaires actuelles causent-elles ce dégoût chez l'élève ? C'est ce qu'expliquent nos raisons théoriques.

Les adeptes de chacune des deux pédagogies que M. Barbier se plaît à opposer, admettent des principes communs, qui, d'ailleurs, ne sauraient varier : *du particulier au général, du concret à l'abstrait*. Le malheur est que nos grammairiens s'en soucient comme d'une guigne. Le premier de ces principes exigerait que l'on partît des choses simples et concrètes pour s'élever ensuite aux règles générales et aux abstractions ; l'ordre suivi par les manuels de grammaire devrait être conforme à la nature. Or, l'observation de l'enfant se porte d'abord sur les objets qui l'entourent ; c'est dans le milieu qui lui est familier que seront donc choisis les premiers exemples, le cercle s'agrandissant à mesure que ses connaissances deviendront plus nombreuses. On se gardera, en outre, d'éparpiller l'intérêt des élèves par des devoirs formés des éléments les plus divers, sur toutes sortes de sujets que seul un adulte peut connaître ; la matière traitée dans chaque exercice sera bien plutôt fournie par l'une quelconque des autres branches du programme.

Au début, l'enfant ne peut établir entre les mots que des rapports fort simples ; ce sont ces rapports-là que les premières leçons s'appliqueront à lui faire observer, l'enseignement suivant une marche parallèle à celle de son développement. C'est pourquoi nous n'aurons garde de commencer par une définition de la grammaire, chose abstraite s'il en fut, ne reposant sur aucune notion précédemment acquise par l'élève : c'est bien plutôt par là que nous finirons ! Nous ne traiterons donc pas une partie du discours à fond avant de passer à la suivante ; nous établirons au contraire entre les règles et la langue une classification, plaçant en tête celles qui reposent sur les rapports de mots les plus simples, et, en dernière ligne, celles qui découlent des rapports les plus compliqués.

Notre second principe, *du concret à l'abstrait*, exigerait que l'on mit l'élève dans une situation normale, en lui proposant d'abord l'exemple et en lui faisant déduire la règle. Nos grammairiens n'en ont cure : ils énoncent d'abord la règle, concise, certes, et dans un style parfait, mais l'ordre qu'ils suivent n'en demeure pas moins anti-pédagogique. On nous répondra qu'un bon enseignement oral peut,

dans une certaine mesure, remédier à cela ; nous en convenons, mais qu'on ne vienne pas nous dire, à propos d'un ouvrage qui viole les lois intellectuelles les plus élémentaires : Il est sacré, n'y touchez pas ! Comme livre scolaire, nous le repoussons formellement.

*Comme livre scolaire*, disons-nous, et c'est à ce point de vue qu'il appartient aux collaborateurs de cette revue de le juger. Larousse fut avant tout un encyclopédiste, un compilateur, un érudit ; à ce titre-là, il a droit à toute notre admiration. Mais celui qui veut écrire pour l'enfance, fût-ce même une grammaire, doit être un pédagogue, n'en déplaise à M. Barbier. Si ces deux conditions étaient plus souvent associées, que de richesses nous posséderions qui nous font totalement défaut ! Ce ne fut malheureusement pas le cas chez Larousse, et c'est là une lacune que beaucoup d'autres auteurs présentent avec lui.

ERNEST BRIOD.

#### A propos d'une grammaire.

Dans la réplique qu'il a cru devoir faire à ma *boutade* parue dans le numéro 1 de l'*Educateur*, M. Ch.-Ad. Barbier me prête des pensées que je n'ai pu exprimer, ne les ayant jamais eues. J'ai parlé de la *Petite grammaire du premier âge* et d'ouvrages analogues destinés à l'*enseignement élémentaire* de la langue française. Et encore, parmi ces manuels, je n'ai pris que ceux qui, dans l'intention des auteurs, doivent être mis entre les mains des enfants comme moyen d'étude. Voilà la question toute nue et toute simple, et à laquelle M. Barbier aurait bien fait de se tenir. Au lieu de cela, il me reproche d'attaquer l'*œuvre immense* de P. Larousse et de vouer à la *gêhenne du feu* tous ses ouvrages.

Je connais un peu, trop peu sans doute, tout ce que cet auteur a fait pour l'*enseignement de la langue*, et j'admire sincèrement, avec M. Barbier, certains côtés de son œuvre ; mais je ne me crois pas obligé pour cela d'admettre ce qui, dans quelques-uns de ses manuels, me paraît méconnaître absolument les lois du développement de l'esprit.

Il est vrai que M. Barbier ne discute pas le fond du sujet ; il lui est même indifférent que nos enfants soient des perroquets. Il nous avoue bien qu'il les préfère bavards ; mais, pour lui, la *question n'est point là* : c'est un fait sans nulle importance. Il trouve plus commode de me faire dire que l'étude de la nouvelle grammaire commencera par la fin, et qu'on partira de la page 166 pour aboutir à la page 1. Ce sont des enfantillages, comme de brandir les grands mots *psychologie*, *suggestion* et *métaphysique* à propos des exemples de l'ouvrage demandé. Je ne lui dirai pas, — car il jetterait les hauts cris, — que ce seront les enfants eux-mêmes qui, avec l'aide du maître, composeront les exemples et les tireront de morceaux choisis d'auteurs n'écrivant pas le *français fédéral*. Voilà pourquoi je me suis permis de demander un bon guide pour les maîtres ; et je ne crois pas qu'on se rende coupable d'un crime contre la langue en faisant tout d'abord appel aux forces que nous possérons certainement.

M. Barbier nous dit que la *Petite grammaire du premier âge* a rendu et rend encore de très grands services aux enfants de nos écoles. Sans doute ! La pierre à feu et les lanternes à huile ont aussi rendu de grands services ; mais je pense qu'il ne viendrait à l'esprit de personne de les préférer aux allumettes de sûreté et aux lampes à arc. Chacun sait que, depuis trente ans, la science de l'éducation a fait de grands progrès, que l'on connaît mieux l'*enfant aujourd'hui* qu'on ne le connaissait autrefois, et que l'on ne peut plus se contenter de ce qui était à cette époque une amélioration incontestable, mais non le mot définitif (1). Ce mot, nous ne l'entendrons pas ; nous pouvons du moins le préparer, et je prie

(1) Je ne sais de quand date la citation de M. Buisson, rapportée par M. Barbier ; mais il est fort probable que son appréciation serait un peu différente aujourd'hui.

humblement M. Barbier de ne décourager aucune bonne volonté qui voudrait y travailler, fût-elle de la Suisse romande et n'eût-elle pas reçu en partage une langue impeccable.

Quant au petit coup d'épingle que M. Barbier trouve bon de me donner à la fin de son article, je lui dirai seulement ceci : je n'ai pas eu l'honneur de travailler sous la direction de P. Larousse, j'ai simplement subi sa grammaire quand j'étais encore sur les bancs de l'école. Dès lors je m'en suis servi le moins possible, et Pierre Larousse est mort trop tôt pour que j'aie pu lui faire part de mes expériences. Il n'a donc pas eu l'occasion de me remercier *nominativement*, ce dont j'aurais été très fier.

Heureusement pour l'*enseignement éducatif* qu'il ne peut pas être rendu responsable de cette petite méchanceté, M. Barbier ayant eu soin de nous donner à entendre que ce n'est pas là qu'il va puiser ses inspirations. P. HENCHOZ.

## SÉRIE MÉTHODIQUE POUR LE DEGRÉ SUPÉRIEUR

### *Sujet fondamental.*

#### **Les Etats-Unis.**

I. Ce sujet ayant été étudié dans le cours de géographie au moyen du manuel-atlas de M. Rosier, une lecture approfondie est faite du morceau « les Etats-Unis », du même livre. Cette lecture met en relief la personnalité de Washington et conduit à une récapitulation sommaire de l'histoire de la grande république, sous cette forme, par exemple :

- 1<sup>e</sup> Période de colonisation ;
- 2<sup>e</sup> Domination anglaise ;
- 3<sup>e</sup> Guerre de l'indépendance, Washington ;
- 4<sup>e</sup> Dès lors, république fédérative prospère.

L'intérêt pour la personnalité de Washington étant éveillé, il y a lieu de s'arrêter plus longuement sur le caractère de cet homme admirable à tant d'égards. Nous y parviendrons par une lecture anecdotique et par une poésie. Pour la première, nous proposons la belle page reproduite dans le livre de Renz : *La mère de Washington*, et pour la seconde, un extrait du charmant recueil « Corbeille pleine » de M. Arbousse-Bastide : *Washington et le caporal*, que nous donnons plus loin.

Les leçons morales à tirer de ces deux morceaux sont trop évidentes pour que nous les indiquions ici ; qu'il nous suffise de mentionner la *simplicité* de Washington, la vraie simplicité unie à la grandeur d'âme, marque distinctive des natures d'élite.

II. L'origine du peuple yankee nous amènera à parler de l'*émigration*. Nous transporterons ce sujet dans le cours de composition en faisant traiter aux élèves le sujet : *Lettre* (à sa famille ou à un ami) *d'un Suisse émigré aux Etats-Unis*.

Ce sujet peut être envisagé à la fois comme une *généralisation* et une *application* ; dans ce cas nous demanderons à l'élève, outre des renseignements sur le pays en question, des impressions de voyage. Il peut être envisagé aussi comme une *application pure*, l'émigré se bornant à nous donner des détails sur les Etats-Unis et sur la situation qui lui est faite.

La première supposition étant admise, l'exercice d'élocution conduit au plan suivant :

I. INTRODUCTION : L'émigré rappelle son départ et les circonstances dans lesquelles il eut lieu.

II. DÉVELOPPEMENT : a) Le voyage sur terre ; b) le voyage sur mer ; c) arrivée à New-York ; d) impressions que causent la ville, le pays et ses habitants.

III. CONCLUSIÓN : Les côtés pénibles de l'expatriation. C'est au pays qu'est le bonheur.

L'exemple suivant de sujet traité peut être lu aux élèves afin d'aiguillonner leur imagination.

New-York, le.....

Cher ami,

Voici trois mois déjà que j'ai quitté ma famille et mon pays pour venir m'établir ici. Il est bien temps que je vienne te dire pourquoi je suis parti et comment s'est effectué mon voyage.

Tu te souviens sans doute que le travail des champs ne me plaisait qu'à moitié ; mes parents ne sont pas riches et il me semblait qu'en restant auprès d'eux je serais condamné à une éternelle médiocrité. Le désir de voir du pays aidant, j'ai réussi à persuader mon père de me laisser partir. Et voilà comment par une belle journée d'octobre, je partis pour New-York, dans l'intention d'y rejoindre l'une de nos connaissances, propriétaire d'une fabrique prospère.

C'est un douloureux moment que celui où l'on quitte tout ce que l'on a de plus cher pour aller essayer ailleurs, bien loin, une vie nouvelle, sans savoir si l'on reverra jamais ses parents, ses amis, sa patrie ! Et pourtant la fièvre du départ, la perspective de voir des pays nouveaux s'était emparée à tel point de moi, que j'en ai moins que ceux que je laissais, hélas ! senti l'amertume.

Mon train a franchi rapidement les quelques kilomètres qui nous séparent de la frontière. Lorsque les blanches cimes des Alpes, puis la ligne sombre du Jura se furent effacées à l'horizon, je sentis mon cœur se serrer bien fort, et, comme un enfant, je pleurai sans honte dans mon coin de wagon. La nuit, qui tombait sur la campagne française, me parut moins amère que le jour ; les lumières de Dijon défilèrent à mes yeux comme dans un rêve. Au matin, j'étais à Paris. J'y restai deux jours chez un de nos parents éloignés qui y exerce un métier modeste, et qui m'accueillit cordialement. Mais mon itinéraire ne me permettait pas un long arrêt ; je devais être au Havre à temps voulu. En quittant Paris, il me semblait partir une seconde fois.

C'est une impression bien solennelle que l'on ressent en apercevant la mer pour la première fois. Il y a si longtemps qu'on en rêve ! On l'a vue si souvent en gravure, en peinture, en imagination, qu'il semble qu'on la connaisse déjà, que sa nappe immense ait déjà frappé nos regards. Et pourtant, le spectacle n'en apparaît pas moins grandiose. Pour qui réfléchit, la vue du port ne fait que rendre l'impression plus forte. Il y a là des vaisseaux de toutes nations et de tous calibres, depuis le modeste bateau-pêcheur au grand transatlantique, vrai monstre d'acier. L'Océan y apparaît bien comme le chemin des nations, comme le vaste trait-d'union qui doit les rapprocher, et non les diviser.

A l'un des embarcadères, la *Normandie*, le vaisseau que je devais prendre, attendait ses passagers. Les formalités d'embarquement, assez nombreuses, étant accomplies, j'y fus admis, et pris mélancoliquement place aux troisièmes, avec des émigrants de nationalités diverses ; on y est exposé à des voisnages parfois désagréables, mais l'économie très importante qui en résulte vaut bien la peine que l'on supporte quelque chose.

Ce n'est pas un moment ordinaire non plus que celui où un navire quitte le port pour un voyage au long cours. De nombreuses personnes, parents, amis des matelots ou des passagers, saluent de la rive. Quelques signaux sont donnés, puis le colosse marin s'ébranle, emportant un monde avec lui, la population d'une petite ville tout entière. Que d'espérances, que de regrets aussi l'accompagnent ! Du pont, je vis la rive s'élargir, la ville s'étaler aux regards, le panorama s'étendre aux campagnes environnantes ; il semblait que c'était le rivage qui s'éloignait et que nous restions immobiles. Au bout de quelques heures, la terre

d'Europe avait disparu à nos yeux ; l'Océan sans limites frappait seul notre vue.

Je ne te raconterai pas la traversée ; elle s'effectua sans incident ; avec un peu d'imagination, tu te représenteras sans peine ce que sont huit jours passés sur un vaisseau.

Onze jours après mon départ de Suisse, je débarquais à New-York ; j'y ai trouvé facilement, grâce aux renseignements dont j'étais pourvu, la fabrique de notre compatriote.

Ce n'est pas chose facile que de se faire à une existence nouvelle dans un pays nouveau. Je suis encore un peu dépayssé ici. Tout y a des proportions autres que chez nous : les villes y sont plus grandes, les maisons plus hautes ; la circulation dans les rues est intense ; trains de voyageurs, tramways, voitures, piétons empressés s'y croisent dans un va-et-vient continu. Le caractère entreprenant du Yankee s'y manifeste à chaque pas, parfois à son désavantage : c'est ici, plus que partout ailleurs, le pays où l'argent règne en souverain. Les salaires y sont élevés, c'est vrai, mais le prix des choses les plus indispensables est souvent excessif.

Qu'il y a loin de notre paisible village à cette colossale métropole ! J'ai déjà abandonné beaucoup des illusions avec lesquelles je suis parti. Je songe souvent à mes vieux parents, qui ont plus de travail depuis mon départ, ayant deux bras de moins pour l'accomplir.

Je songe qu'en vieillissant ils souffriront toujours plus de mon abandon. Non, je ne veux pas qu'ils meurent sans que je sois là pour adoucir leurs dernières années.

Et, pourtant, je suis encore dans les favorisés ; j'ai trouvé ici place prête. Combien sont insensés ceux qui, de gaieté de cœur, s'embarquent pour l'Amérique, espérant y trouver une fortune facile ! Plus qu'en aucun autre lieu, il faut y lutter pour vivre.

Puis, l'absence pèse au cœur. C'est si beau, c'est si doux, la famille, où l'on travaille côté à côté, la patrie où l'on se connaît et l'on s'aime. Dis-le de ma part à ceux qui seraient tentés de suivre mon exemple : c'est au pays qu'est le bonheur.

Bien à toi.

*Remarque.* — Ce sujet étant assez vaste, le traiter partie après partie. Il aura l'avantage d'intéresser, par sa nature, les élèves du degré supérieur, qui, moyennant une préparation suffisante, sont en général assez développés pour le traiter.

*Résumé de la série.* — 1. Géographie : les *Etats-Unis*. 2. Lecture géographique : les Etats-Unis. 3. Dictées extraites de lectures ou dictées libres.

Idées de concentration à développer simultanément (par exemple dans la même quinzaine) :

a) *Washington* : 4. Lecture anecdotique : la mère de Washington. 5. Récitation : *Washington et le caporal*.

b) *L'émigration* : 6. Composition : Lettre d'un émigré.

E. BRIOD.

#### RÉCITATION.

#### **Washington et le caporal.**

C'était pendant la guerre anglo-américaine.

Un tout petit détachement,  
Commandé par un capitaine,  
Construisait un terrassement.

Le travail était dur. — Survint en ce moment,  
En costume civil, un officier.

Un homme,  
Chargé de surveiller sans doute les travaux,  
Criait à tout moment : « Hop ! Enlevez ! » Et comme

Les hommes manquaient aux fardeaux,  
Notre officier offrit son dos,  
Qu'on chargea de lourds sacs de terre.  
Il prit si bien part à l'affaire  
Que la sueur perlait sur son front. — Hop ! Allons !  
Continuait la voix : « Enlevez, compagnons ! »  
Enfin notre officier lui dit : « Eh ! militaire,  
Pourriez-vous pas aussi donner un coup de main ? »  
— Avec la gravité d'un empereur romain :  
Moi, je suis caporal, Monsieur, ne vous déplaise !  
— Vous êtes caporal, Monsieur, j'en suis bien aise,  
Répondit l'officier en mettant chapeau bas ;  
Faites excuse, mais je ne le savais pas !  
Eh bien ! de jour, de nuit, à toute heure, n'importe,  
Pour un travail de cette sorte,  
S'il vous fallait quelqu'un, Monsieur le caporal,  
Dites un mot, et je m'empresse  
D'accourir à votre aide. — Ah ! bon ! Et votre adresse !  
La voici : « Washington, au quartier général. »

ARBOUSSE-BASTIDE.

## DICTÉES

### Au village.

Il fait bon au village : tout le monde s'y connaît. Quand on se rencontre, on se dit bonjour, bonsoir, et l'on s'appelle par son nom ; souvent on s'arrête et l'on fait un bout de causerie. Aussi quand je quitte la ville et que je rentre au village, j'éprouve une sorte de bien-être, il me semble que je suis en famille. Les gens me saluent, les enfants me saluent et j'en suis tout aise.

VESSIOT.

### Un bon cœur.

Berthe traversait la rue pour aller porter le journal à sa grand'mère. Une petite fille qui courait près d'elle tomba lourdement sur le pavé et se releva en poussant de grands cris. Berthe s'approcha d'elle, lui dit des paroles affectueuses et lui mit la main sur la bosse qu'elle avait au front. Avant de la quitter, elle lui donna une petite plaque de chocolat et l'embrassa sur les deux joues. Puis elle continua son chemin d'un pas léger.

### Le commerce en Afrique.

L'Africain aime à marchander ; il se sert de toute son éloquence, il prolique son temps et ses paroles lorsqu'il s'agit d'engager, de continuer ou de terminer une transaction commerciale. D'ordinaire, les Africains ne commercent qu'en détail ; mais il y a aussi parmi eux des marchands en gros, dont le commerce est très étendu et la fortune royale ; on les trouve surtout dans les pays dont les produits, très recherchés sur tous les marchés de l'univers, sont l'or, l'ivoire, l'huile de palmier, la gomme arabique, les plumes d'autruche, les peaux, etc. Dans bien des pays les chefs sont les premiers et même quelquefois les seuls négociants de la tribu. Chez d'autres peuples, les marchands forment une classe particulière ; dans d'autres tribus encore, tout le monde s'occupe de commerce à son gré.

Communiqué par J. BAUDAT.

HARTMANN (*Les peuples de l'Afrique*).

## ARITHMÉTIQUE *Degré supérieur.*

### Un petit calcul bien instructif.

Voici deux ouvriers : le premier boit modérément et s'achète, le matin, un demi-litre de vin « pour se donner des forces et du courage » avant le travail. Son camarade préfère un bon déjeuner. Le premier paye son demi-litre 45 centimes ; le second s'achète deux tasses de lait de dix centimes, un gros morceau de pain de 10 centimes, un morceau de beurre ou de fromage de 15 centimes. Combien dépense le second ? — 45 centimes.

- Lequel sera le mieux nourri ? — Le second.
- Lequel fournira le plus de travail ? — Le second.
- Lequel aura le moins soif ? — Le second.
- Lequel sera le plus riche ? — Ni l'un ni l'autre !
- Pardon ; ce sera encore le second, parce que le premier ne sera pas nourri par un demi-litre de vin. Il devra prendre aussi quelque aliment solide, et pour cela puiser encore dans son porte-monnaie. Il a lâché la proie pour l'ombre.

### *Calcul oral.*

1. Une vache donne en moyenne 10,5 l. de lait par jour. Combien cela fait-il par semaine ? (73,5 l.) — par mois ? (315 l.) — par année de 360 jours ? (3780 l.)
2. Quelqu'un a calculé que les vaches suisses donnent en moyenne, chacune, 2400 l. par an. Combien cela fait-il par mois ? (200 l.) — par jour ? ( $6 \frac{2}{3}$  l.)
3. Combien valent ces  $6 \frac{2}{3}$  l. à 12 c. le l. ? (80 c.) — à 12,3 c. (82 c.)
4. Trouvez la valeur de 2400 kg. de lait à 12,5 c. (f. 300).
5. Un agriculteur retire f. 300 de la vente annuelle de son lait, à 15 c. le kg. Combien a-t-il vendu de kg. ? (2000 kg.)
6. Un paysan veut s'acheter un tonneau de vin de 50 l. à 55 c. Pour le payer, combien doit-il vendre de kg. de lait à 12,5 c. ? (220 kg.)
7. On emploie dans sa famille  $2 \frac{1}{2}$  l. de lait par jour. Combien de temps lui suffiraient ces 220 l. ? (88 jours.)
8. Si la densité d'un lait était de 1,030, combien vaudrait 1 l., si 1 kg. coûte 20 c. ? (20,6 c.)
9. La densité du lait est de 1,032. Combien vaut 1 l. à f. 0,20 le kg. ? (20,64 c.) — à 15 c. le kg. ? (15,48 c.)
10. Quel est le profit réalisé par un laitier qui paie le kg. de lait 15 c. et le revend 20 c. le l. ? (prob. 9.) (4,52 c.)
11. Combien faut-il vendre de kg. de lait à 12,4 c. pour payer 1 l. de vin à f. 49,60 l'hl ? (4 l.)
12. Quel est le poids de 25 l. de lait, densité 1,032 ? (25,8 kg.)
13. Le beurre contient  $\frac{17}{20}$  de graisse. Combien en contiennent 40 kg. ? (34 kg.) — 60 kg. ? (51 kg.) — 140 kg. ? (119 kg.)
14. Le lait rend, en moyenne, 15 % de crème, et cette crème, 25 % de beurre. Combien de beurre contiennent 1000 kg. de lait ? ( $37 \frac{1}{2}$  kg.) — 500 kg. de lait ? ( $18 \frac{3}{4}$  kg.)
15. Le lait contient 87 % d'eau. Combien y en a-t-il dans 10 kg. ? (8,7 kg.) — dans 15 kg. ? (13,05 kg.) — dans 9 kg. ? (7,83 kg.)
16. La caséine, matière la plus nutritive du lait, s'y trouve dans la proportion de 4 %. Combien 75 kg. de lait contiennent-ils de caséine ? (3 kg.) — 125 kg. ? (5 kg.) — 325 kg. ? (13 kg.)
17. Un marchand achète 1000 kg. de fromage à f. 1,80 le kg., escompte 5 %. Combien doit-il ? (f. 1710.)

18. Le fromage frais perd, en se desséchant,  $\frac{1}{4}$  de son poids. Combien de q. de fromage frais dois-je prendre pour avoir 54 kg. de fromage sec ? (72 kg.)

19. Nos deux chèvres donnent en moyenne chacune  $1\frac{1}{2}$  l. de lait le matin et le soir. Quelle somme cela représente-t-il, à 15 c. le l. pour le mois de juin ? (f. 27.)

20. Un agriculteur porte le matin et le soir 35 kg. de lait à la laiterie. Combien aura-t-il pu retirer pour le mois de juin, à  $12\frac{1}{2}$  c. le kg. ? (f. 262,50)

21. Une famille achète chaque jour 4 l. de lait à 15 c.  $\frac{1}{2}$  kg. de fromage à f. 1,60 le kg. et 100 gr. de beurre à f. 1,40 le  $\frac{1}{2}$  kg. Combien dépense t-elle par jour ? (f. 1,68) — par semaine ? (f. 11,76.)

*Calcul écrit.*

1. Combien de l. de lait à 20 c. pourrait acheter par jour, une pauvre famille, avec l'argent perdu au cabaret par le père : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, il a dépensé au cabaret f. 73,25 ; de plus, il a fait le *bon lundi* 23 fois, ces journées étant comptées à f. 4,75 ? (R. 2  $\frac{1}{2}$  l.)

2. Un ouvrier pourrait gagner f. 70 par mois en travaillant 25 jours. Le mois dernier, il a perdu une somme correspondant à la valeur de 50 l. de lait à 14 c., parce que, chaque jour où il ne se présente pas à l'atelier, il doit payer une amende de f. 0,70. Cet ouvrier étant payé à la journée, on demande pendant combien de jours il a travaillé ? (23 jours.)

3. Combien une ménagère payera-t-elle par an à sa laitière qui vient tous les jours lui apporter 3,5 l. de lait à f. 0,18 le litre pendant 6 mois, comptés à partir du 1<sup>er</sup> avril, et f. 0,20 pendant le reste de l'année ? (R. 242,89)

4. Pour empêcher le lait de se gâter, une ménagère y met 1 gr. de bicarbonate de soude pour 1 l. Elle a employé ce moyen pendant les grandes chaleurs de l'été, du 3 juillet au 4 septembre inclusivement. Elle achète un jour 3 litres, le jour suivant  $3\frac{1}{2}$  litres de lait, et le bicarbonate de soude coûte f. 2,80 le kg. Combien a-t-elle dépensé par jour ? (R. : f. 0,0097.)

5. Une vache a donné 10,5 l. de lait par jour à f. 0,15 le litre pendant 9 mois, et du fumier pour f. 0,30 par jour pendant toute l'année (365 jours). Calculez le profit du propriétaire, qui a acheté pour f. 250 de fourrages et qui estime ses peines à f. 150. (R. : f. 134,75.)

6. Un paysan emprunte f. 450 au  $4\frac{1}{2}\%$  pour acheter une vache qui lui donne en moyenne, pendant 310 jours de l'année, 9 l. de lait par jour, vendu 15 c. le l. La nourriture et les soins journaliers sont comptés à f. 0,65. En supposant qu'au bout de l'année le paysan affecte tout son bénéfice à payer l'intérêt et à amortir sa dette, que lui restera-t-il à payer pour la deuxième année ? (R. : 289.)

7. Le lait de vache contenant 37 pour mille de caséine ou fromage, indiquez quelle quantité de lait il a fallu pour fabriquer 3 fromages qui se sont vendus f. 248,64, à f. 1,40 le kg. La vente s'est effectuée après que le fromage a subi une diminution du 20 % de son poids. (R. : 6000 l.)

8. On a acheté 24 l. de lait ; pour savoir si le marchand y a mis de l'eau, on pèse le lait, et on trouve 24,720 kg. La densité du lait étant de 1,032, on veut connaître la quantité d'eau que renferme les 24 l. (R. : 1,5 l.)

9. Un vase plein d'eau pèse 4 kg. 600 g. ; plein de lait, il pèse 4,7188 kg. La densité de ce lait étant de 1,033, on demande : 1<sup>o</sup> la capacité du vase ; 2<sup>o</sup> son poids, lorsqu'il est vide. (R. : 3,6. — 1 kg.)

## — AVIS IMPORTANT —

**Nous prions nos abonnés de bien vouloir réserver bon accueil aux cartes de remboursement pour l'année 1900 qui leur seront envoyées prochainement, et ceux de l'étranger de nous faire parvenir sans tarder le montant de leur abonnement, soit fr. 7. 50, par mandat postal.**

---

**A NOS LECTEURS** — Afin de faciliter l'expédition, nous prions nos abonnés d'indiquer le numéro de leur bande d'adresse lorsqu'ils en demandent le changement.

---

## Agenda des écoles

Nous prions nos lecteurs d'envoyer au plus tôt, soit aux délégués soit à la gérance, leurs commandes pour l'Agenda au moyen du bulletin contenu dans le numéro 49 de 1899. MM. les délégués qui ne nous ont pas encore envoyé leurs listes voudront bien le faire sans tarder.

*La gérance de l'Éducateur.*

---

## Instruction publique et Cultes.

---

### **Augmentation du traitement des régents pour année de services.**

L'augmentation de traitement pour 1899 est payable aux recettes de district.

---

## CULTES

**ÉGLISE NATIONALE.** — L'un des postes de pasteur de la paroisse d'**Avenches** et celui de la paroisse de **Champagne** sont au concours.

Adresser les inscriptions au département de l'instruction publique (service des cultes) **avant le 6 février**, à 6 heures du soir.

---

## A vendre :

**C. de Varigny :** Nouvelle Géographie moderne, 5 vol. gd. in 4° avec illustrations et cartes, état de neuf.

Ce magnifique ouvrage valant 100 fr. sera cédé à très bas prix. S'adresser à **J. Gern, St.-Aubin** (Neuchâtel).

# **EXAMENS**

des

## **Aspirants au diplôme d'instituteur secondaire**

### **DU JURA BERNOIS**

Ces examens auront lieu du 17 au 21 avril prochain, au bâtiment de l'Ecole cantonale à Porrentruy, où ils commenceront à 8 heures du matin.

Les candidats sont priés de s'inscrire avant le premier février prochain, chez M. Landolt, inspecteur des écoles secondaires à Neuveville, président de la commission d'examens, en ajoutant les papiers réglementaires et la contribution aux frais d'examen.

**BÉRNE**, le 8 janvier 1900.

Zag. E. 41.

**Direction de l'Instruction publique.**

---

## **2<sup>e</sup> Cours d'instruction pour maîtres de dessin pour la Suisse romande.**

Il sera donné, à l'Ecole des Arts et Métiers, à Fribourg, du 17 avril au 11 août 1900, un deuxième cours d'instruction destiné à former des **maîtres de dessin technique pour les cours professionnels**.

Le programme comprend l'étude des formes ornementales, les éléments des projections, la technologie générale, la technologie spéciale (matériaux de construction, métaux, bois, le dessin technique du bâtiment, pour menuiserie et pour mécanique).

 Si le nombre des candidats est suffisant, il sera ouvert un nouveau cours avec le programme du 1<sup>er</sup> cours (de 1899) et comprenant: éléments des projections, dessin à main levée, dessin d'ornement, étude des formes ornementales et méthodologie du dessin, dessin professionnel pour les arts industriels, histoire de l'art et étude des styles et des couleurs, modelage, perspective linéaire.

La Confédération accordera à chaque participant une subvention égale à celle qu'il recevra de son canton.

On peut obtenir le programme de ces deux cours d'instruction auprès de la direction de l'Ecole des Arts et Métiers, à Fribourg.

---

## **ÉPARGNE SCOLAIRE**

La **Caisse mutuelle pour l'Épargne**, 8, rue du Stand, **Genève**, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'**Épargne scolaire**.

# RENTES VIAGÈRES

Les placements viagers peuvent être constitués par des versements au comptant ou par cession de titres, d'effets publics, d'obligations hypothécaires, etc.

Age du rentier	Versement unique pour une rente viagère immédiate de 100 fr. par an.	Age du rentier	Rente annuelle pour un placement de 1000 fr.
50	1461,95	50	68,40
55	1290,45	55	77,54
60	1108,80	60	90,19
65	923,83	65	108,25
70	776,77	70	128,74

Les nouveaux tarifs, les prospectus et les comptes rendus sont remis gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'Agence ou à la Direction de la

**Société suisse  
d'Assurances générales sur la vie humaine  
Précédemment : Caisse de Rentes Suisse  
à ZURICH**

## Musée pédagogique, Fribourg.

Le catalogue de la Bibliothèque et des collections du Musée a paru en novembre 1899. Il comprend, pour les collections, plus de 2000 numéros et près de 6000 vol. pour la Bibliothèque.

Ce catalogue sera adressé **gratuitement** à toute autorité scolaire et à tout membre du corps enseignant qui le demandera. Le service de la bibliothèque et des objets faisant partie des collections, est **gratuit** et les envois jouissent de la franchise postale jusqu'à concurrence de 2 kilos.

Fribourg, le 7 janvier 1900.

La Direction du Musée pédagogique.

**FETISCH FRÈRES**  
**MAGASINS DE MUSIQUE**  
**LAUSANNE ET VEVEY**

**L'ORPHÉON DES ÉCOLES**

N°	A 2 voix	Prix neds	N°	A 3 voix	Prix neds
1. Bischoff, J., La Fileuse (Major Davel)		0,45	24. Kling, H., -Weber, Freyschütz : Cueil-		
	A 3 voix		lons la fleur	0,25	
2. Kling, H., Dieu qui gardes la patrie	0,25		25. » » » Devant la jeu-		
3. Kling, H., Pastorale	0,25		nesse	0,25	
4. » L'Oraison Dominicale	0,25		26. » -Donizetti, Fille du Régiment :		
5. » Soyons unis	0,25		Prière	0,25	
6. » Solitude	0,25		27. » -Auber, La Muette de Portici :		
7. » La Fileuse	0,25		Prière	0,25	
8. North, C., 6 chants de Noël	0,25		28. » -Mendelssohn, Elie, Trio des		
9. Bischoff, J., La Fileuse	0,25		anges	0,25	
10. Kling, H., Chant de Noël	0,25		29. » -Boieldieu, Dame blanche :		
11. Chassain, R., La Noël des petits			Chœur des montagnards	0,25	
enfants	0,25		30. » Chœur des ménestrels	0,25	
12. North, C., Là-haut	0,25		31. » La vieille Berner Marche	0,25	
13. » La Chanson des étoiles	0,25		32. » -Spohr, Puissance de Dieu	0,25	
14. » Les Chanteurs des Alpes	0,25		33. Kling, -Kreutzer, Une nuit à Grenade :		
15. » Les Clochettes bleues	0,25		Chœur pastoral	0,25	
16. » Le Chasseur suisse	0,25		34. » » Sur la montagne	0,25	
17. » Le Livre de la vie	0,25		35. » » Prière du soir	0,25	
18. Kling, H., -Mozart, Flûte enchantée,			A 2 voix		
Hymne	0,25		36. Mendelssohn, Songe d'une Nuit d'été :		
19. » » La fée du logis	0,25		Hymne de joie (sur la Marche nuptiale)		
20. » » Pour avoir un char-			avec accompagnement de piano	0,50	
me vainqueur	0,25		37. Kling, A., Fils. L'Avalanche. Scène		
21. » » Bientôt s'enfuira			alpestre	0,50	
notre enfance	0,25		38. Adam, A., Cantique de Noël	0,25	
22. » » Charmante musi-			39. » Les enfants du pays	0,50	
que	0,25		40. Mayor, G., Les cadets suisses	0,30	
23. » -Weber, Freyschütz :			A 3 voix égales		
C'est la voix	0,45		41. Hochstetter, C., Op. 22. L'Harmonie.		
			12 mélodies originales	0,50	

**Répertoire Choral**

Collection de nouveaux Chœurs à 4 voix d'hommes

**CHŒURS A 4 VOIX MIXTES**

Très grand choix

**ECHOS DU LÉMAN. — Chœurs à 4 voix mixtes**

Vol. I, religieux. — Vol. II, divers.

Opérettes et Duos, etc.

*Envois en examen par retour du courrier. — Grand rabais par quantité.*

Comédies, drames, etc.

XXXVI<sup>e</sup> ANNÉE — N° 6.

LAUSANNE — 10 février 1900.

# L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR · ET · ÉCOLE · REUNIS.)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE  
paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

**FRANÇOIS GUEX**, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

**ALEXIS REYMOND**, institu-  
teur, Morges.

Gérant : Abonnements et Annonces.

**MARIUS PERRIN**, adjoint,  
La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BENOIS : **H. Gobat**, inspecteur  
scolaire, Delémont.

NEUCHATEL : **C. Hintenlang**, insti-  
tuteur, Noirague

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur  
scolaire, Belfaux.

VALAIS : **U. Gailland**, inst.,  
St-Barthélemy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur  
Chalet-à-Gobet.

PRIX  
de  
l'abonnement :

Suisse,  
5 fr.

Etranger,  
fr. 7.50.

On peut  
s'abonner et  
remettre  
les annonces :

LIBRAIRIE F. PAYOT  
Lausanne.

R. LUGON 1898

Tout ouvrage dont l'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce  
ou à un compte rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces : 30 centimes la ligne.

# SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

## Comité central.

### Genève.

MM. **Baatard**, Lucien, prof., Genève.  
**Rosier**, William, prof., Genève.  
**Grosgruin**, L., inst., Genève.  
**Pesson**, Ch., inst., Genève.

### Jura Bernois.

MM. **Chatelain**, G., inspect., Porrentruy.  
**Mercerat**, E., inst., Sonvillier.  
**Duvoisin**, H., direct., Delémont.  
**Schaller**, G., direct., Porrentruy.  
**Gylam**, A., inspecteur, Corgémont.  
**Baumgartner**, A., inst., Bienna.

### Neuchâtel.

MM. **Thiébaud**, A., inst., Locle.  
**Grandjean**, A., inst., Locle.  
**Brandt**, W., inst., Neuchâtel.

### Fribourg.

M. **Genoud**, Léon, directeur, Fribourg.

Tessin : M. Nizzola.

## Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. **Ruchet**, Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.  
**Gagnaux**, L., syndic, président effectif, Lausanne.  
**Burdet**, L., instituteur, vice-président, Lutry.

### Valais.

M. **Blanchut**, F., inst., Collonges.

### Vaud.

MM. **Cloux**, F.,  
**Dériaz**, J.,  
**Cornamusaz**, F.,  
**Rochat**, P.,  
**Jayet**, L.,  
**Visinand**, L.,  
**Failettaz**, G.,  
**Lambert**, T.,  
**Briod**, E.,  
**Martin**, H.,

Essertines.  
Dizy.  
Trey.  
Yverdon.  
Lausanne.  
Lausanne.  
Gimel.  
Concise.  
Fey.  
Mézières.

### Suisse allemande.

M. **Fritsch**, Fr., président du *Schweiz. Lehrerverein*, Zurich.

M. Perrin, Marius, adjoint,

trésorier, Lausanne.  
**Sonnay**, adjoint, secrétaire, Lausanne.

## Librairie F. PAYOT, Lausanne.

**PSAUTIER** à l'usage de l'Eglise nationale du Canton de Vaud, adopté par les autorités ecclésiastiques, Nouvelle édition avec supplément. Reliures depuis fr. 1 20 jusqu'à fr. 12.

**La «Neurasthénie».** Conseils pratiques par une mère de famille. Brochure in-42

**Annuaire statistique de la Suisse.** Publié par le bureau de statistique du Département fédéral de l'intérieur. Année 1899

**Des Indes à la planète Mars.** Etude sur un cas de somnambulisme avec glossaire, par Th. Flournoy.

**L'Afrique du Sud. Un siècle d'injustice**, publié sous les auspices de F. W. Restz, secrétaire d'Etat de la République Sud-Africaine.

**Le Droit des Anglais dans la guerre du Transvaal**, par un vieux Suisse.

**Carte du Transvaal**, à fr. 0 75 et

**En Afrique avec le missionnaire Coillard**, par A. Bertrand. Ouvrage illustré de 38 gravures et d'une carte.

**Les études dans la démocratie**, par A. Bertrand.

**Salaires et misères de femmes**, par le Comte d'Haussonville.

**Le socialisme**, par N. Colajanni. Trad. de l'Italien avec une préface de G. Sorel.

**La réforme de l'enseignement secondaire**, par A. Ribot.

**Femmes d'Amérique**, par Th. Bentzon.

**Cinquante ans d'amitié**. Michelet-Quinet 1825-1875, par Mme Edgard Quinet.

**Victor Hugo le poète**, par Charles Renouvier.

**Le roman contemporain à l'étranger**, par Th. de Wyzeva, 3<sup>e</sup> série.

**Résurrection**, par le Comte Léon Tolstoï. Roman traduit du russe, 2 vol.

**Le nouveau jardinier** illustré, revu et complété, par MM. Goni, Hariot, etc., année 1900.

»	0 50
»	7 50
»	8 —
»	1 —
»	0 50
»	1 50
»	4 —
»	5 —
»	3 50
»	3 50
»	3 50
»	3 50
»	3 50
»	3 50
»	5 50
»	7 —

## ATELIER DE RELIURE

**CH. MAULAZ**

*Escaliers-du-Marché, 23*

— **LAUSANNE** —

Reliure soignée et solide. — Prix modérés. — Prix spéciaux pour bibliothèques populaires.

## SAISON D'HIVER

**Confections pour Messieurs et Jeunes Gens**

**Grand assortiment**

de Vêtements complets depuis les prix les plus bas.

Pardessus. — Manteaux flotteurs. — Pélerines.

Gilets de chasse.

Tricots vaudois. — Caleçons. — Camisoles.

**Confection sur mesure travail soigné.**

**Grand choix de draperie en tout genre chez**

**CONSTANT GACHET, AUBONNE**

## Grande Fabrique de Meubles

Lits massifs, complets

75, 85 à 130 fr.

Lits fer, complets

38, 48 à 68 fr.

Garde-robés massives

100, 115 à 125 fr.

Garde-robés sapin

50, 60 à 75 fr.

Lavabos-commode marbre

55, 65 à 75 fr.

Lavabos simples, marbre

22, 25 à 45 fr.

Armoires à glace,

120 à 180 fr.

Commodes massives

50 à 75 fr.

Ameublements de salon,

Louis XV 140 à 350 fr.

Ameublements de salon,

Louis XIV 350 à 550 fr.

Ameublements de salon,

Louis XVI 380 à 580 fr.

Canapés divers

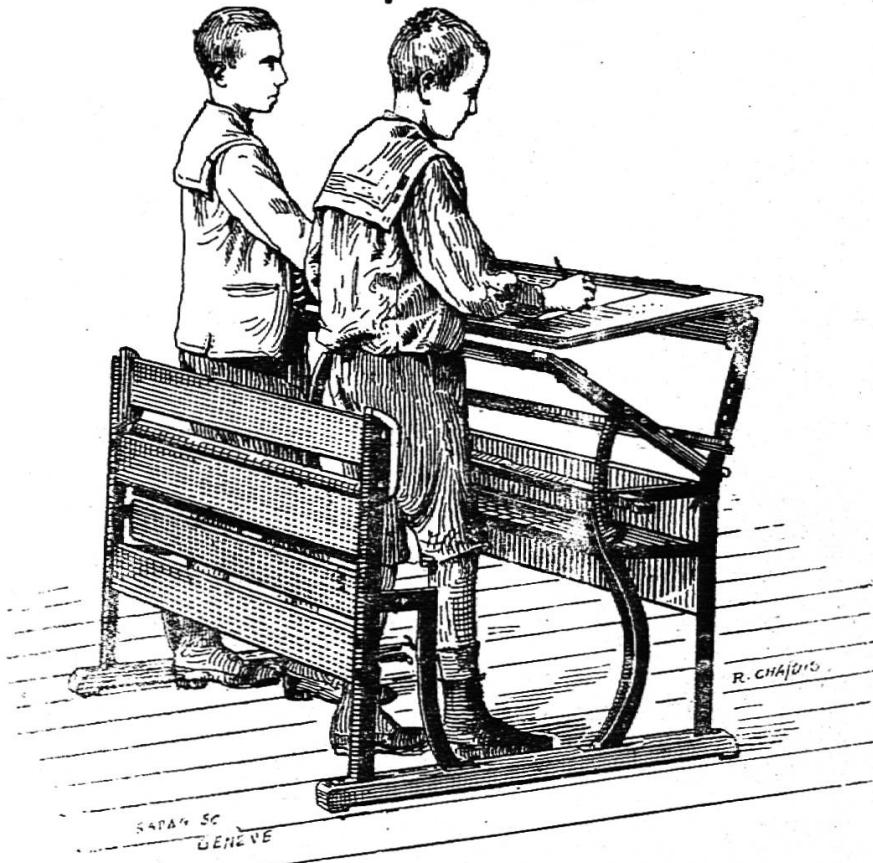
20, 30, 35, 38 à 75 fr.

**Magasins Pochon frères, tapissiers-ébénistes,**

**LAUSANNE, PLACE CENTRALE**

**Spécialité de tressus massifs pour la campagne.**

**PUPITRES HYGIENIQUES**  
**A. MAUCHAIN**  
**GENÈVE — Place Métropole — GENÈVE**  
 Système breveté **3925** — Modèle déposé.



Grandeur de la tablette : 125 × 50.  
 Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

**Pupitre officiel**  
 DU CANTON DE GENÈVE

**Travail assis et debout**  
*S'adapte à toutes les tailles.*

La fabrication peut se faire dans chaque localité.  
 S'entendre avec l'inventeur.

**Modèle N° 15.**

Prix du pupitre avec banc :  
**47 fr. 50.**

Même modèle avec chaises  
**47 fr. 50.**

*Attestations et prospectus à disposition.*



**1883.** Vienne. — Médaille de mérite.

**1883.** Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.

**1884.** Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.

**1885.** Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.

**1885.** Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.

**1893.** Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.

**1893.** Exp. Internationale du Havre. — Médaille d'or.

**1899.** EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.

**1896.** Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.

